

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC-DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal de la Ville de Waterville doit statuer sur une demande de dérogation mineure numéro 2026-01-0005 au Règlement de lotissement no. 615 et ce, lors de la séance du **2 mars 2026** tenue à 19 h à l'hôtel de Ville.

Identification du site concerné :

600 à 800, chemin Nichol Waterville, lots 1 802 005 cadastre du Québec, Waterville dans la zone A2.

Nature et effets :

Cette demande a pour objet :

De tolérer la création des limites latérales qui ne sont pas perpendiculaires à la rue. La demande de lotissement contient un lot dont la forme Contrevenant au règlement de lotissement no. 615.

L'article 5.3 FORME DE LOTS

Un lot qui n'est pas voué à des fins municipales, publiques ou d'utilité publique doit avoir une forme régulière. Les lignes latérales des lots doivent être perpendiculaires à la ligne de rue.

Toute personne intéressée peut être entendue, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, lors de la séance régulière du conseil municipal le **2 mars 2026 à 19 h**.

Hôtel de Ville
170, rue Principale Sud
Waterville (Québec)
JOB 3H0

Donné à la Ville de Waterville, ce 20^e jour de janvier 2026.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 20 janvier 2026 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 janvier 2026.

Greffière-trésorière